

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 septembre 2007, à 19h, dans la salle du Conseil de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire de Spicheren.

Membres en exercice	22
Nombre de suffrages	20 (18 du point 1 au point 4 inclus)

Présents : Léon DIETSCH, Paul BALANDRAS, Claudine KLEIN (à partir du point 5) Jean-Marie WEIDEN, Jean JUNG, Claude KLEIN, Clément METZINGER, François LECAPITAINE, Jérôme GREFF, Jean-Claude WOLFF, Brunhilde HÜBSCHER, Alain PISTER, Anita BOUSCH, Hervé MALICK, Yves OBERTIN, Alain WEISLINGER

Procurations : - Pascal MARQUIS pour François LECAPITAINE
- Martine KLEIN pour Paul BALANDRAS
- Chantal LARDAIS pour Claudine KLEIN
- Daniel ROHR pour Alain WEISLINGER

Absents: Jean Charles GIOVANELLI
Raymond MULLER

Ordre du jour

1. Avenant n° 2 à la convention sur l'aménagement et la réduction du temps de travail du personnel communal
2. Attribution de primes à M. David BELLO
3. Conventions de mise à disposition de David BELLO
4. Fonds de Solidarité pour le Logement
5. Dénomination d'une voie
6. Suppression du réservoir d'eau de la rue du Lavoir
7. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'assainissement de la zone artisanale du Heckenallmend
8. Demande de subvention départementale pour l'assainissement de la zone artisanale du Heckenallmend
9. Demande de subvention régionale pour l'extension de la rue Gutenberg
10. Demande de subvention européenne pour l'extension de la rue Gutenberg
11. Subventions départementales « *Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales* » (SACR) 2008
12. Demande de subvention pour la mise en sécurité de la sortie de l'école élémentaire
13. Réfection de la 2^{ème} tranche de la toiture de la caserne des sapeurs-pompiers
14. Demande de subvention pour l'achat de 5 poteaux d'incendie
15. Participation financière pour l'élargissement de la voie desservant l'immeuble BRILL
16. Demande d'installation d'un relais de téléphonie mobile par SFR
17. Acceptation de recettes
18. Rapport annuel sur l'eau
19. Rapport annuel sur l'assainissement
20. Classement de la rue Gutenberg dans la voirie communale
21. P.V.R. pour trottoir et réseaux de la rue d'Alsting
22. Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat d'instruments de musique
23. Droit de Prémption Urbain (DPU)
24. Divers
25. Paiement de diverses factures

Adoption des procès-verbaux des 29 juin et 6 juillet 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du 29 juin 2007 ainsi que celui du 6 juillet 2007.

1. Avenant n° 2 à la convention sur l'aménagement et la réduction du temps de travail du personnel communal

Comme prévu, la convention sur "**l'aménagement et la réduction du temps de travail**", approuvée le 4 mars 2002 par le Comité Technique Paritaire et le 28 juin 2002 par le Conseil Municipal de Spicheren, révisée et approuvée par le Conseil Municipal en date du 12 septembre 2003 comptera quelques adaptations

a) les dispositions particulières au personnel administratif,

les modifications suivantes interviendront :

Les agents rattachés au service administratif assureront une présence,

- *du lundi au jeudi, le matin de 8h00 à 12h00 et l'après-midi de 13h00 à 17h00 et le vendredi le matin de 8h00 à 12h00, l'après-midi étant libre.*

b) les dispositions particulières au personnel technique,

les modifications suivantes interviendront :

Les agents rattachés au Service Technique disposeront à nouveau de 12 jours d'ARTT et travailleront 37h hebdomadairement:

- *du lundi au jeudi, le matin de 7h00 à 12h00, et l'après-midi de 13h00 à 16h00*
- *le vendredi matin, de 7h00 à 12h00, l'après-midi étant libre.*

c) l'utilisation des jours d'ARTT

les modifications suivantes interviendront :

Le Maire se réservera le droit de disposer d'un certain nombre de jours pour les placer éventuellement sur des ponts figurant au calendrier :

- *de 2 à 5 jours (selon les années) pour le service administratif*
- *d'un maximum de 5 jours (en fonction des années) pour le service technique.*

Ces jours feront l'objet de négociations annuelles et le quota de jours restants sera à disposition du personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention sur l'aménagement et la réduction du temps de travail du personnel communal

2. Attribution de primes à M. David BELLO

Suite à la décision d'engager M. David BELLO comme adjoint technique stagiaire, il appartient au Conseil Municipal de voter les différentes primes qui sont liées à ce cadre d'emploi à compter du 1^{er} septembre 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à accorder, à compter du 1^{er} septembre 2007, à M. David BELLO les différentes primes liées à son emploi d'adjoint technique stagiaire 2^{ème} classe, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 23 mars 2007.

3. Conventions de mise à disposition de David BELLO

- **Avec la Mairie de Stiring-Wendel**

La Commune de Spicheren met M. David BELLO, adjoint technique 2^{ème} classe, détaché aux activités physiques et sportives, à la disposition de la ville de Stiring-Wendel à raison de 9 heures par semaine. Une convention a été établie; elle précise, entre autres, la nature des fonctions exercées, la durée de mise à disposition, les conditions d'emploi, les modalités du remboursement de la rémunération à la Commune de Spicheren.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à signer avec le Maire de Stiring-Wendel une convention précisant les modalités de mise à disposition de la ville de Stiring-Wendel de l'adjoint technique 2^{ème} classe, M. David BELLO, détaché aux activités physiques et sportives.

- **Avec la Mairie de Stiring-Wendel et le collègue Nicolas Untersteller**

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2007 de mettre M. David BELLO à la disposition du collègue Nicolas Untersteller de Stiring-Wendel à raison de 2 heures par semaine à la charge de Spicheren et 2 heures par semaine à la charge de Stiring, il importe d'établir une convention tripartite précisant toutes les modalités de cette mise à disposition reconductible annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à signer avec le Maire de Stiring-Wendel et le Principal du collègue Nicolas Untersteller une convention précisant les différentes modalités de mise à disposition du collègue de Stiring-Wendel de l'adjoint technique 2^{ème} classe détaché aux activités physiques et sportives, M. David BELLO.

4. Fonds de Solidarité pour le Logement

En raison de l'élargissement du champ d'intervention du FSL et de l'augmentation des sommes versées à certains habitants de notre commune (7 218,85 € en 2006), le Département souhaite que le forfait de contribution, fixé en 1990, soit porté de 0,23 € à 0,25 € par habitant et par an.

Conscient de la paupérisation d'une partie de la population et des charges liées au logement plus lourdes à supporter par les familles en difficulté,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à signer avec le Conseil Général de la Moselle une convention sur la base d'une contribution communale de 0,25 € par habitant et par an.

5. Dénomination d'une voie

L'intersection du chemin menant au château d'eau avec la rue d'Etzling présente un danger par manque de visibilité. Aussi la Municipalité a-t-elle prévu d'implanter sur ce chemin un panneau avertissant l'utilisateur qu'il ne se trouve pas sur une voie prioritaire. Pour implanter ce panneau, un arrêté désignant précisément l'endroit doit être pris. D'où la nécessité de procéder à la dénomination de ce chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 19 voix pour et 1 abstention,

de dénommer le chemin qui mène au château d'eau « *CHEMIN DU CHÂTEAU D'EAU* ».

6. Suppression du réservoir d'eau de la rue du Lavoir

Ce réservoir semi-enterré en béton armé, construit pendant la 2^{ème} Guerre mondiale, n'est plus alimenté en eau depuis de très nombreuses années. N'étant plus étanche, il ne présente aucun intérêt pour la Commune. Sa suppression permettrait la création de quelques places de stationnement qui seraient les bienvenues dans ce secteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 19 voix pour et 1 abstention

- de donner son accord de principe pour la suppression de ce réservoir
- de budgétiser ces travaux pour 2008

7. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'assainissement de la zone artisanale du Heckenallmend

L'urgence de la mise en conformité de l'assainissement de la zone artisanale du Heckenallmend a conduit le Conseil Municipal à charger le Maire de demander à un bureau d'études de trouver une solution au problème posé. Trois demandes de maîtrise d'œuvre ont été faites. A ce jour, 2 réponses mais un seul chiffrage. Pour la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées et d'un assainissement autonome regroupé, l'estimatif du bureau d'études Nord Est Ingénierie s'élève à 195 931,60 €H.T.

Devant l'importance de la dépense,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'assainissement de la zone artisanale du Heckenallmend.

8. Demande de subvention départementale pour l'assainissement de la zone artisanale du Heckenallmend

L'urgence de la mise en conformité de l'assainissement de la zone artisanale du Heckenallmend a conduit le Conseil Municipal à charger le Maire de demander à un bureau d'études de trouver une solution au problème posé. Trois demandes de maîtrise d'œuvre ont été faites. A ce jour, 2 réponses mais un seul chiffrage. Pour la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées et d'un assainissement autonome regroupé, l'estimatif du bureau d'études Nord Est Ingénierie s'élève à 195 931,60 €H.T.

Devant l'importance de la dépense,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle pour l'assainissement de la zone artisanale du Heckenallmend.

9. Demande de subvention régionale pour l'extension de la rue Gutenberg

La rue Gutenberg, dans la zone artisanale du Heckenallmend, a accueilli jusqu'à présent deux entreprises employant plus de 20 personnes. Pour que d'autres entreprises puissent s'implanter dans ce secteur dont les terrains sont propriété de la Commune, il est nécessaire de prolonger cette rue Gutenberg de 200 m. L'estimatif du bureau d'études Nord Est Ingénierie s'élève à 449 080,00 €H.T. et concerne la chaussée pour trafic poids lourds, l'assainissement, l'adduction d'eau potable et les réseaux secs, auxquels se rajoutent la maîtrise d'œuvre.

Considérant la situation de l'emploi dans le bassin houiller après la fermeture des mines de charbon, considérant le coût élevé des travaux à entreprendre,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine pour l'extension de la rue Gutenberg en zone artisanale du Heckenallmend.

10. Demande de subvention européenne pour l'extension de la rue Gutenberg

La rue Gutenberg, dans la zone artisanale du Heckenallmend, a accueilli jusqu'à présent deux entreprises employant plus de 20 personnes. Pour que d'autres entreprises puissent s'implanter dans ce secteur dont les terrains sont propriété de la Commune, il est nécessaire de prolonger cette rue Gutenberg de 200 m. L'estimatif du bureau d'études Nord Est Ingénierie s'élève à 449 080,00 €H.T. et concerne la chaussée pour trafic poids lourds, l'assainissement, l'adduction d'eau potable et les réseaux secs. Considérant la situation de l'emploi dans le bassin houiller après la fermeture des mines de charbon, Considérant le coût élevé des travaux à entreprendre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention européenne pour l'extension de la rue Gutenberg en zone artisanale du Heckenallmend.

11. Subventions départementales « Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales » (SACR) 2008

Une réforme du système départemental d'aides aux collectivités, actuellement en cours de définition, sera soumise au Conseil Général en 2008 pour entrer en application en 2009. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif implique pour 2008 des mesures transitoires qui concernent les communes, comme la nôtre, sous contrat pendant la période 2005-2007.

Ainsi notre commune pourra bénéficier du tiers de son enveloppe maximale pour l'année 2008, dans la mesure où elle aura présenté des nouveaux projets conformes aux modalités du SACR.

Le dépôt des dossiers complets (3 au maximum) devra intervenir au plus tard le 15 octobre 2007.

C'est dans ce cadre que

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 19 voix pour et 1 abstention,

d'autoriser le Maire à solliciter, dans le cadre du SACR, une subvention pour les 3 projets suivants :

- **Réfection et mise aux normes du dépositaire**

Les travaux à effectuer concernent : la maçonnerie, le crépis, la toiture, la climatisation.

L'estimatif s'élève à 25 498 €H.T.

- **Extension de la rue Gutenberg**

Les travaux à effectuer concernent : la création d'une chaussée pour trafic poids lourds, l'assainissement, l'adduction d'eau potable et les réseaux secs.

L'estimatif s'élève à 449 080,00 €H.T.

- **Mise en sécurité de la place de la Libération** à la sortie de l'école élémentaire

L'objectif poursuivi est de sécuriser la sortie de l'école élémentaire par la création d'un ralentisseur surélevé ainsi que de trottoirs et de passages pour piétons.

Montant de l'estimatif du bureau d'études : 131 385,50 €H.T.

Montant total des 3 projets : 605 963,50 €H.T.

12. Demande de subvention pour la mise en sécurité de la sortie de l'école élémentaire

Actuellement, en raison de la vitesse excessive de certains véhicules, de l'absence de trottoirs qui délimiteraient clairement la chaussée et de passages pour piétons aux normes, la sortie de l'école présente un certain danger pour les enfants à la rentrée et la sortie des classes. La mise en sécurité de la place de la Libération, devant l'école, implique la création d'un ralentisseur surélevé, de trottoirs et de passages pour piétons. L'estimatif des travaux s'élève à 131 385,50 €H.T.

Considérant avant tout la sécurité des élèves sur le chemin de l'école,

Considérant le coût élevé du projet,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention dans le cadre des « *Amendes de Polices* » pour la mise en sécurité de la place de la Libération à la sortie de l'école du village.

13. Réfection de la 2^{ème} tranche de la toiture de la caserne des sapeurs-pompiers

La DGE avait été accordée pour ce projet qu'il s'agit maintenant de concrétiser à condition d'obtenir l'aide financière de 16 000 € promise par le SDIS (service d'incendie et de secours) pour la 1^{ère} tranche déjà réalisée pour 16 270 € TTC.

Montant de l'estimatif de l'entreprise : 11 183,47 € H.T. pour la 2^{ème} tranche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à lancer les travaux de réfection de la 2^{ème} tranche de la toiture de la caserne des sapeurs-pompiers à la condition expresse de bénéficier de l'aide financière de 16 000 € du SDIS.

14. Demande de subvention départementale pour l'achat de 5 poteaux d'incendie

La sécurité incendie nécessite la mise en place d'un poteau d'incendie dans la rue Gutenberg, la rue des Roses la rue des Prés et le nouveau lotissement « Bellevue ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle pour l'achat de 5 poteaux d'incendie.

15. Participation financière pour l'élargissement de la voie desservant l'immeuble BRILL

Après la mise en conformité de l'assainissement, le coût de la réfection de la voirie donnant accès aux appartements de l'immeuble de M. BRILL à La Brême d'Or s'élève à 22 034 € HT.

L'accord conclu entre la Commune et M. BRILL prévoit une participation financière de ce dernier de l'ordre de 50% de la dépense, soit la somme de 11 017 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 13 voix pour, 1 contre et 6 abstentions,

de faire participer le propriétaire de l'immeuble sis 21 rue de la Princesse aux dépenses de réfection de la voie le desservant à hauteur de 11 017 € HT.

16. Demande d'installation d'un relais de téléphonie mobile par SFR

Lors de la séance du 29 juin 2007, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable pour la construction d'un nouveau pylône SFR à côté de l'existant situé près de l'ancienne décharge de la *Lettkaul*. Par courrier en date du 1^{er} août 2007, la société GRANIOU sollicite la Commune pour l'implantation d'un relais SFR sur un autre emplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
charge le Maire

- de proposer à la société GRANIOU le site du château d'eau
- d'obtenir les autorisations nécessaires de la part de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, propriétaire de l'édifice.

17. Acceptation de recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire :

- à encaisser un chèque de 7,00 € en règlement des intérêts de parts sociales détenues sur le compte titres ouvert par la Commune à la Caisse d'Épargne ;
- à encaisser un chèque de 276,97 € émis par les Assurances du Crédit Mutuel en règlement du bris d'une vitre de l'abribus implanté rue d'Eraville

18. Rapport annuel sur l'eau

- **Origine**

- forages au grès « Clément COLLOWALD » à Etzling et Pfisterquelle à Behren avec distribution sans traitement dans le village et le secteur pavillonnaire de La Brême d'Or ;
- acquisition auprès de Stadt Werke Saarbrücken (SWS) pour le quartier Nord de La Brême d'Or.

- **Qualité**

Sur les 8 555 contrôles effectués en 2006, on ne relève aucune non conformité aussi bien pour les analyses bactériologiques que physico-chimiques.

- **Prix de l'eau**

Pour un particulier de notre commune consommant 120 m³ par an, la dépense au 1^{er} janvier 2007 se répartit comme suit :

- part distribution de l'eau :	218,52 €
- part collecte et traitement des eaux usées :	172,80 €
- part organismes publics (taxes et redevances)	<u>106,80 €</u>
TOTAL H.T.	498,12 €
TOTAL T.T.C	516,14 €

soit **4,30 € TTC le m³**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'eau présenté par le Maire.

19. Rapport annuel sur l'assainissement

- **2 types d'assainissement** : - non collectif pour le tronçon Nord de la rue des Hauteurs et dans la zone du Heckenallmend
- collectif ailleurs
- **bassins versants** : plusieurs bassins versants (Simbach – rue Nationale) tous orientés vers l'Allemagne, exception faite des eaux pluviales du lotissement du Forbacherberg qui s'écoulent vers Etzling
- **travaux** : rue d'Etzling et rue d'Alsting et déconnexion des fosses septiques à La Brême d'Or
- **financement** : par l'intermédiaire d'une surtaxe communale fixée chaque année par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'assainissement présenté par le Maire.

20. Classement de la rue Gutenberg dans la voirie communale

Pour que les 285 m de la rue Gutenberg en plus des 16 839 m déjà classés dans le domaine communal (soit une longueur totale de voirie communale de 17,124 km) puissent être pris en compte pour l'établissement de la dotation globale de fonctionnement (DGF), le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le classement de la rue Gutenberg dans la voirie communale. En conséquence,

le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
décide, à l'unanimité,

de classer la rue Gutenberg dans le domaine public communal.

21. P.V.R. pour trottoir et réseaux de la rue d'Alsting

Est concernée par l'application de la PVR la section comprise entre l'immeuble N° 51 côté impair et le nouveau lotissement direction Alsting. Ce dernier en est exclu puisque le règlement du lotissement précise que tous les réseaux (eaux usées, AEP, téléphone, télédistribution, électricité) sont à la charge du lotisseur.

L'estimatif de Nord Est Ingénierie, qui s'élève à 46 632,00 €H.T., comprend :

- les travaux préliminaires
- les terrassements généraux
- l'adduction d'eau potable
- les réseaux EDF et GDF
- le réseau France Télécom
- le réseau de télédistribution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- à l'unanimité, d'autoriser le Maire à lancer les travaux énumérés ci-dessus; la dépense est à imputer au budget supplémentaire ou sur le budget 2008;
- par 15 voix pour, 3 contre et 2 abstentions de fixer à 25% le taux de la part communale.

22. Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat d'instruments de musique

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des besoins en instruments de musique de
l'Harmonie Municipale,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au Conseil Général à hauteur de 50 % pour un coût de 19 312,46 € H.T. pour les achats suivants :

(prix catalogue 2006-2007 « ARPEGES – 123 rue Lamark 75018 PARIS)

Quantité	Désignation et références	Prix unitaire	Prix total
1	Baryton si b Courtois AC-169R-1	3 428,00	3 428,00
1	Saxophone ténor si b Selmer 54 kookaburra	5 385,00	5 385,00
2	Trompettes si b Courtois ACVE 4B-2	1 995,00	3 990,00
2	Clarinettes si b Buffet Crampon Grenn Line	2 868,00	5 736,00
6	Tambours P.G.M. parade 4/4	532,00	3 192,00
6	Baudriers P.G.M. 4/4 cuir noir	80,10	480,60
6	Baguettes PRO ORCA R.G. 50	14,40	86,40
1	Cymbales Paiste 14 " medium heavy	449,10	449,10
30	Pupitres K. et M. 100/1	27,10	813,00
1	Embouchure trompette Bach	68,80	68,80
1	Embouchure baryton Courtois	68,80	68,80
	TOTAL T.T.C.		23 097,70 €

23. Droit de Préemption Urbain (DPU)

Deux déclarations d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption urbain sont parvenues en Mairie. La Commune n'ayant aucun projet concernant ces immeubles,

le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
décide, à l'unanimité,

de renoncer à son droit de préemption sur les biens suivants :

- 1 immeuble bâti sur terrain propre Section 01 parcelles n° 214 et 269 d'une superficie totale de 816 m² – 5 rue du 2 Mars appartenant à M. Marcel GUTH
- 1 immeuble bâti sur terrain propre Section 11 parcelles 204/144 d'une superficie totale de 805 m² – 9 rue de la Vallée appartenant aux consorts SPOHN

24. Divers

• Informations

- *Dossier de révision du PLU*

Avis défavorable du Préfet émis le 7 septembre et reçu en Mairie le 11 septembre 2007. L'Adjoint chargé de la Commission de l'Urbanisme conteste la légalité de cette décision intervenue hors des délais légaux et en informera qui de droit.

- *Association informatique*

Le Maire informe le Conseil Municipal de la visite qu'il a eue de personnes désireuses de créer un club informatique.

- *Courrier du CSN*

Le Président du CSN se plaint de l'occupation anarchique de la salle polyvalente, ce qui nuit gravement à la bonne marche des entraînements et des compétitions des pongistes. Comment concilier les 2 journées de championnat des 20 et 21 octobre prochain avec l'occupation de la salle par l'association *Jumelage Charente* qui y organise leur repas de la Kirb ?

- *Fièvre catarrhale*

Le Maire informe le Conseil de l'arrêté préfectoral instituant dans le département de la Moselle un périmètre interdit suite à des foyers de fièvre catarrhale ovine en Allemagne, et instaurant certaines mesures dérogatoires.

- *Statistiques de fréquentation de la mairie*

Ces statistiques portant sur 3 mois de fréquentation ne permettent pas de tirer des enseignements utiles quant aux horaires de travail du personnel.

- *Bois de chauffage*

Chaque Conseiller touchera un stère de bois à retirer en forêt du Jungenwald.

• Questions du Conseiller Yves OBERTIN au nom de l'opposition

- *Lotissement Schwartz*

«La Commission d'urbanisme réunie le 18 juillet 2007 demandait que les modifications ci-dessous soient apportées au projet de lotissement d'une capacité de 43 parcelles :

- *la voie nouvelle ouverte à la circulation automobile reliant la rue de Forbach à la rue de la Montée soit de distribution primaire d'une largeur de 5,00 m avec 2 x 1,40 m de trottoir,*
- *la suppression du rejet des eaux pluviales dans le fossé de la RD 32 en amont de la maison LEININGER, mais raccordement au réseau communal situé du même côté, sous réserve de sa capacité d'absorption,*
- *que le projet, après correction, repasse devant la Commission*

Les observations ci-dessus n'ayant pas été prises en compte ou que partiellement s'agissant de la voie primaire avec 160 m de voie avec un seul trottoir, et compte tenu des délais, il est demandé à Monsieur le Maire que ce projet revienne rapidement devant la Commission d'urbanisme pour suite à donner, pour éventuellement permettre au Conseil Municipal de trancher.»

Monsieur le Maire rappelle qu'on s'en tiendra au strict règlement établi par le Conseil Municipal dans le P.L.U., aucune dérogation n'étant possible pour qui que ce soit.

- *Décharge des Hauteurs*

«Malgré les nombreuses promesses du Maire, les bornes de délimitation de parcelles recouvertes d'une épaisseur de terre allant de 1 à 4 m n'ont toujours pas été amenées en surface. Il s'agit des parcelles n°98-99-100-101-124-125-126-127. Le coût moyen de déplacement d'une borne est estimé à 450 € et ne doit pas rester à charge des propriétaires, mais des responsables qui ont autorisé cette décharge.

Il est demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir faire rétablir le bornage en surface des parcelles et du chemin communal concernés dans un délai de 3 mois.»

Dans sa réponse, le Maire affirme n'avoir jamais fait de telles promesses.

25. Paiement de diverses factures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à payer, en Section d'Investissement, les factures suivantes :

FOURNISSEUR	DATE DE LA FACTURE	MONTANT	UTILISATION
BATIFER	15/07/07	339,33 €	Installation serrures école élémentaire
REXEL FACEN	31/07/07	269,43 €	Installations lumineuses école élémentaire
GEDIMAT Bati-Colman	15/08/07	300,75 €	Etagères école élémentaire
C.G.E.D.	31/08/07	139,56 €	Matériels électriques pour la salle informatique à l'école élémentaire
AU BEAU LOGIS BRICORAMA	30/08/07	176,98 €	Peinture pour une salle de classe à l'école élémentaire